



Rapport
d'activité
2018

LAVI

CENTRE GENEVOIS
DE CONSULTATION
POUR VICTIMES
D'INFRACTIONS

Sommaire

Editorial.....	4
Mission et prestations.....	6
Aide aux victimes d'infractions.....	7
Répartition par types d'infractions	10
Prestations financières d'aide aux victimes.....	15
Actualités du Centre.....	17
Etats financiers 2018.....	21
Perspectives 2019.....	30
Organisation de l'association	31
Remerciements.....	32

Editorial

Nous écrivons dans notre éditorial du rapport annuel 2017 que « la violence est inacceptable. Vivre des violences qu'elles soient physiques, sexuelles ou psychiques représente pour les victimes une épreuve humaine éprouvante. »

Une année plus tard, la violence est bien entendu toujours aussi intolérable. Malheureusement, au terme de l'année 2018, le nombre de victimes ayant demandé l'aide du Centre LAVI a nettement augmenté: 2'660 personnes en 2018 contre 2'165 en 2017 (+ 23%).

Parmi celles-ci, 303 relèvent d'infractions contre l'intégrité sexuelle, soit près de 100 victimes de plus qu'en 2017! Les agressions sexuelles sur personnes mineures sont également en augmentation (pour plus de détails, lire le chapitre consacré à la répartition par types d'infractions, page 13).

Les chiffres publiés le 6 mars dernier par la police genevoise attestent que les infractions contre la vie et l'intégrité corporelle et celles en lien avec les violences sexuelles et les violences domestiques sont en nette augmentation par rapport l'année dernière.

Comment expliquer, voire interpréter cette évolution préoccupante ?

L'important travail d'information et de prévention réalisé dans le canton de Genève sur les violences domestiques ainsi

que la « libération de la parole » propulsée dans la dynamique du mouvement #MeToo expliquent certainement pour partie cette augmentation, de même que l'excellente réputation du Centre LAVI, bien ancré dans le paysage institutionnel genevois.

Cette réalité démontre le bien-fondé de la mission du Centre qui découle de la loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infractions. Elle implique cependant un engagement accru du Centre LAVI en faveur des victimes et de leurs proches.

La pression exercée sur le personnel du Centre est importante. Plus que jamais, il s'agit de veiller à préserver la santé du personnel et de maintenir son degré de motivation intact.

La direction du Centre et le Comité ont eu l'opportunité d'exposer au Conseiller d'Etat, Monsieur Thierry Apothéloz, en charge du Département de la cohésion sociale, les principaux défis qui se posent au Centre LAVI et nous le remercions très chaleureusement pour son accueil et son écoute attentive.

Autre fait marquant de l'année: les prestations financières octroyées aux victimes sont en augmentation par rapport à 2017. La subvention cantonale 2018 a été suffisante puisque le Centre LAVI restituera à l'Etat de Genève un montant de l'ordre de CHF 120'000.-. Cependant, les indicateurs financiers indiquent clairement une pour-

suite à la hausse des engagements que le Centre LAVI doit honorer en vertu de sa base légale.

Concernant la mission d'information dévolue au Centre LAVI, celui-ci a publié au mois de décembre 2018 une nouvelle brochure « Abus sexuels sur personnes mineures » qui est disponible sur commande en format papier, et qui est téléchargeable sur le site Internet de l'association.

Suite à l'annonce du départ à la retraite du directeur du Centre LAVI, le Comité s'est attaché à repourvoir ce poste dans les meilleurs délais et il est heureux d'annoncer l'engagement de Mme Muriel Golay, ancienne directrice du bureau de promotion de l'égalité entre femmes et hommes (BPE, actuel BPEV) et du service de l'inspection du travail. Cette dernière a pris ses nouvelles fonctions le 1^{er} avril 2019.

Les membres du Comité, ainsi que le personnel du Centre LAVI, tiennent à rendre hommage ici à la première présidente de l'association, Mme Geneviève Mottet-Durand, décédée durant l'année 2018, qui a œuvré avec engagement et compétence en faveur de l'association.

Finalement, pour accomplir avec humanité et compétence le mandat fédéral qui nous est confié, il convient de saluer l'engagement du personnel du Centre LAVI et des membres bénévoles du Comité, de nos partenaires des secteurs public et associatif, et de remercier nos fidèles donateurs, sans qui cela n'aurait pas été possible. Nous les remercions de leur collaboration et de leur fidèle soutien.

Murat Julian Alder
Président

Vasco Dumartheray
Directeur

Mission et prestations

Mission

La mission du Centre repose sur l'application de la loi fédérale sur l'aide aux victimes de 1993 (ci-après: LAVI) qui a fait l'objet d'une révision entrée en vigueur en 2009.

Elle consiste principalement à apporter aux victimes d'infraction et/ou à leurs proches, directement ou en faisant appel à des tiers, une aide psychologique, juridique, sociale, médicale et/ou matérielle.

Les prestations du Centre sont gratuites pour la victime et ses proches.

Toutes les prestations d'aide aux victimes sont régies par les principes de subsidiarité et de subrogation.

Prestations

Le Centre fournit à la victime et à ses proches une aide immédiate pour répondre aux besoins les plus urgents découlant de l'infraction.

Pour surmonter les séquelles de l'infraction, une aide à plus long terme peut être fournie jusqu'à ce que l'état de santé de la victime soit stabilisé et que les autres conséquences de l'infraction soient, dans la mesure du possible, supprimées ou compensées.

La prise en charge des prestations d'aide à plus long terme dépend de la situation financière de la victime.

Les prestations d'aide aux victimes ne sont accordées que lorsque l'auteur de l'infraction ou un autre débiteur ne versent aucune prestation ou ne versent que des prestations insuffisantes (principe de subsidiarité).

Le Comité de l'association est compétent pour statuer sur les prestations d'aide à plus long terme.

Aides aux victimes d'infractions

Chiffres-clés¹

Le nombre de situations traitées par le Centre a augmenté de 23 % par rapport à 2017: 2'660 situations² contre 2'165 en 2017.

La répartition entre femmes et hommes demeure quasiment inchangée par rapport à 2018: 72 % de femmes contre 28 % d'hommes.

Les intervenant-e-s psychologues ont mené 2'798 entretiens en face-à-face (contre 2'999 en 2017) et 10'059 entretiens téléphoniques et consultations par mail (contre 8'572 en 2017).

Le nombre d'accompagnements des intervenant-e-s psychologues, en qualité de personne de confiance, au tribunal ou à la police, est resté stable (49 accompagnements contre 51 en 2017).

Le nombre de décisions d'aide à plus long terme prises par le Comité de l'association a certes légèrement diminué (204 décisions contre 253 décisions en 2017) mais la quantité demeure très élevée par rapport aux dernières années (p. ex.: 118 décisions en 2013).

La répartition par types d'infractions pénales illustre en 2018 l'augmentation très importante du nombre de victimes d'infractions contre l'intégrité sexuelle (303 victimes en 2018 contre 212 en 2018).

Augmentation des victimes d'agressions sexuelles³

Cette hausse de victimes d'infractions contre l'intégrité sexuelle est en grande partie constituée de cas d'abus sexuels sur personnes mineures (81 victimes en 2018 contre 35 en 2017).

En 2018, le Centre LAVI a été confronté à certaines affaires pénales de grande importance impliquant des personnes mineures.

Si la majorité civile est fixée à 18 ans révolus, la majorité sexuelle est fixée à 16 ans révolus. L'abus sexuel est une atteinte à l'intimité et à l'intégrité corporelle causée par effraction. Il est important de souligner que la responsabilité de ces actes incombe uniquement à l'auteur-e- et en aucun cas à la victime. Ces abus sexuels peuvent avoir des répercussions majeures sur le développement des enfants et leur devenir d'adultes.

L'année 2018 a également été marquée par des affaires d'agressions médiatisées qui, notamment par le biais du mouvement #MeToo, ont permis la libération de la parole. Le Centre LAVI a souvent été témoin de l'effet bénéfique de ces révélations, qui permettent de rompre l'isolement dans lequel les violences avaient enfermé les victimes.

¹ Le tableau de bord 2017-2020 adressé à la DGAS fournit plus de statistiques.

² 2'660 situations réparties comme suit: 1'708 nouvelles situations et 952 situations des années précédentes.

³ Cf. pour plus de détails, le tableau en page 13.

Réduire les violences sexuelles faites aux femmes passera notamment par combattre le sexisme, soit l'ensemble des représentations stéréotypées qui établissent une hiérarchie fondée sur le sexe, que ce soit à l'école, dans les médias ou dans les lieux publics (manuels scolaires, affiches publicitaires, films, etc.) puisqu'elles banalisent les violences de genre.

Estimant important d'informer sur cette difficile problématique, le Centre LAVI a décidé de concevoir une brochure⁴ à l'attention des victimes ayant subi des agressions sexuelles dans l'enfance, qu'elles soient encore mineures ou à présent adultes, et des professionnel-le-s accompagnant ces victimes.

Aide aux victimes des mesures de coercition à des fins d'assistance ou de placement extra-familial (MCFA)

Jusqu'en 1981, de nombreuses personnes, principalement des enfants et des adolescents, ont été placées dans des foyers, des orphelinats, des exploitations artisanales ou agricoles ou, par décision administrative, dans des établissements fermés. Certaines personnes ont été contraintes à une stérilisation ou à un avortement.

Désigné comme point de contact officiel par le DEAS, le Centre a été chargé d'accompagner et de soutenir toute personne souhaitant reconstituer son passé administratif d'enfant placé et d'adresser une demande de contribution de solidarité

à la Confédération dans le cadre de la mise en œuvre de la loi fédérale sur les mesures de coercition à des fins d'assistance et les placements extrafamiliaux antérieurs à 1981 (LMCFA), entrée en vigueur le 1^{er} avril 2017.

Les personnes ont eu la possibilité de déposer leur demande d'indemnisation pendant une année (du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018), en remplissant un formulaire et en y joignant des preuves de leur parcours d'enfant placé, trouvées dans les archives d'Etat des différents cantons concernés, ainsi qu'en apportant leur témoignage à propos de ce qui avait été difficile pour eux durant ces années de placement et des répercussions que cela a pu avoir dans leur vie d'adulte par la suite.

Dans le cadre de cette action réparatrice, le Centre LAVI de Genève a ouvert 235 dossiers, reçu en entretien 211 personnes et adressé aux autorités fédérales 174 demandes de contribution de solidarité.

Actuellement, le Centre LAVI continue à recevoir de nouvelles personnes concernées par les MCFA, afin de leur permettre d'avoir accès à leur dossier au sein des Archives d'Etat. Il y a donc tout un accompagnement psychologique qui est entrepris lors de la lecture de leur dossier, lequel permet de mieux saisir les différentes périodes d'une vie souvent inconnues par les victimes. De plus, le Centre LAVI soutient toujours, après la sauvegarde du délai, la finalisation de certains formulaires pour Berne.

Le Centre tient ici à relever une fois encore l'excellente collaboration avec les archives cantonales genevoises.

Pour mener cette prestation supplémentaire en 2018, la Direction générale de l'action sociale a octroyé au Centre un poste supplémentaire à 60 % sur une période de 3 mois.

Augmentation des victimes de la traite d'êtres humains

Le Centre a reçu, accompagné et pris en charge, pendant une durée limitée, 35 victimes de traite d'êtres humains contre 24 en 2017, 19 en 2016 et 7 en 2015.

Le pourcentage entre femmes et hommes demeure stable par rapport à 2017 (80 % femmes et 20 % hommes).

65 % des situations de traite d'êtres humains relèvent de l'exploitation du travail et 35 % de l'exploitation sexuelle.

L'étroite collaboration entre le Centre social protestant, le Cœur des Grottes et le Centre LAVI, ainsi que la Brigade de lutte contre la prostitution et la migration illicite de la police genevoise explique cette hausse, ce qui démontre l'efficacité du dispositif genevois (identification et soutien aux victimes).

La prise en charge de ces victimes largement traumatisées nécessite un accompagnement psychologique et social pointu et intensif. Les intervenant-e-s psychologues doivent en effet répondre à des besoins particulièrement étendus, allant d'une mise

en protection dans un lieu d'hébergement à un soutien social (ex: assurance-maladie, frais médicaux) et administratif (ex: permis de séjour). Le manque de place dans les foyers spécialisés, en particulier pour les victimes masculines de la traite, demeure un problème important à Genève.

A relever que ces prises en charges impactent toujours davantage les finances du compte de prestations du Centre: CHF 232'000.- en 2018 contre CHF 37'792.- en 2017 (CHF 10'289.- en 2016 et CHF 3'884.- en 2015).

Les principales explications à ce phénomène résident à la fois dans l'augmentation des situations de traite et dans l'extension du délai de réflexion et de rétablissement octroyé par l'Office cantonal de la population et des migrations (3 mois, voire plus longtemps pour certaines situations particulières, au lieu d'un mois auparavant).

Les frais les plus importants concernent l'hébergement et le dépannage financier (CHF 194'643.-).

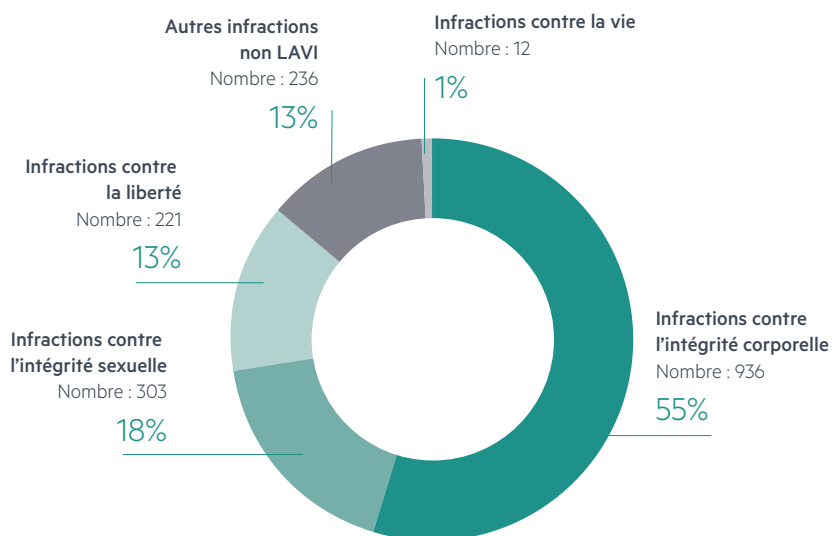
Le Centre ne manquera pas de tenir au courant les autorités concernées sur l'évolution des cas de traite des êtres humains durant l'année 2019.

⁴ La brochure «abus sexuels sur personnes mineures» peut être téléchargée sur le site internet du Centre LAVI.

Répartition par types d'infractions

RÉPARTITION PAR TYPES D'INFRACTIONS SELON LES BIENS JURIDIQUES PROTÉGÉS (CODE PÉNAL SUISSE)

Au cours de l'année 2018, les nouvelles situations traitées par le Centre se répartissent de la manière suivante :



Plus d'une situation sur deux sollicitant l'aide du Centre relève – comme les années dernières – d'infractions contre l'intégrité corporelle qui regroupent les agressions, les brigandages, les accidents de circulations causés par un tiers, les violences conjugales et familiales et la maltraitance durant l'enfance.

Comme décrit précédemment, le Centre enregistre une hausse de plus de 40% des victimes d'infractions contre l'intégrité sexuelle par rapport à 2017 (303 victimes contre 212 en 2017). Pour plus de détails, veuillez consulter le tableau « Infractions contre l'intégrité sexuelle » (page 13).

INFRACTIONS CONTRE LA VIE

Type d'infractions	Femme	Homme	Total
Meurtre	6	3	9
Homicide par négligence	1	0	1
Accidents de circulation avec décès	0	2	2
Total	7	5	12

Le total des infractions contre la vie demeure stable (12 victimes contre 13 en 2017).

INFRACTIONS CONTRE L'INTÉGRITÉ CORPORELLE

Type d'infractions	Femme	Homme	Total	
Agressions	Lésions corporelles simples	120	149	269
	Lésions corporelles graves	5	18	23
Attentat	Lésions corporelles	0	0	0
Brigandage	Lésions corporelles simples	6	15	21
	Lésions corporelles graves	0	4	4
Sous-total	131	186	317	
Accident de circulation	Lésions corporelles simples	26	18	44
	Lésions corporelles graves	4	3	7
Sous-total	30	21	51	
Violence familiale	64	13	77	
Violence conjugale	300	43	343	
Maltraitance à enfant	62	56	118	
Sous-total	426	112	536	
Lésions corporelles par négligence	15	15	30	
Total	602	334	936	

Comme les autres années, les infractions les plus élevées relèvent des violences familiales⁵ / conjugales, des maltraitances envers les enfants⁶ tout comme des victimes d'agressions. Par contre, par rapport à 2017, tous les types d'infractions sont à la hausse.

Si les hommes (57%) sont toujours plus victimes d'agressions que les femmes (43%), il faut noter que le pourcentage de femmes victimes d'agressions⁷ est passé de 37% en 2017 à 43% en 2018.

Les femmes (87%) sont toujours nettement plus victimes de violences conjugales que les hommes (13%).

⁵ Par violence familiale, on entend les violences exercées par les enfants envers leurs parents, les violences au sein de la fratrie ou plus rarement les violences des parents envers les enfants adultes. Cela comprend l'ensemble des agressions entre adultes ayant un lien de parenté.

⁶ Par maltraitances envers les enfants, on entend généralement tout enfant étant ou ayant été maltraité durant son enfance par ses parents, quel que soit la forme de maltraitance. Sont généralement mentionnés dans cette infraction, les victimes des mesures de coercition (enfants placés).

⁷ Agressions femmes : 101 (2017) et 125 (2018).

INFRACTIONS CONTRE L'INTÉGRITÉ SEXUELLE

Type d'infractions	Femme	Homme	Total
Viol ⁸	62	0	62
Tentative de viol	12	0	12
Contrainte sexuelle	44	4	48
Abus sexuel contre mineur	72	9	81
Inceste	4	1	5
Majeur : abus sexuel en enfance	20	7	27
Majeur : inceste en enfance	5	1	6
Actes sexuels avec personne dépendante	2	0	2
Harcèlement sexuel	2	1	18
Incitation à la prostitution	1	0	1
Viol conjugal	41	0	41
Total	280	23	303

Les victimes d'infractions contre l'intégrité sexuelle qui étaient plutôt stables entre 2016 (208 victimes) et 2017 (212 victimes) ont nettement augmenté en 2018 avec 303 victimes.

Toutes les infractions recensées en 2018 (cf. ci-dessus) sont à la hausse par rapport à 2017 (cf. rapport annuel 2017 du Centre).

En particulier, il faut noter la hausse importante des victimes d'abus sexuels sur mineurs (81 victimes en 2018 contre 35 en 2017), ainsi que des victimes majeures d'abus sexuels/inceste durant l'enfance (33 en 2018 contre 18 en 2017).

⁸ Le viol n'est pas reconnu par le Code pénal suisse pour les hommes.

Prestations financières d'aide aux victimes

INFRACTIONS CONTRE LA LIBERTÉ

Type d'infractions	Femme	Homme	Total
Séquestration/Contrainte	13	3	16
Violence conjugale avec menaces	75	7	82
Menaces	39	30	69
Brigandage avec menaces	12	15	27
Traite d'êtres humains ⁹	22	5	27
Total	161	60	221

Les victimes d'infractions contre la liberté (221 personnes) sont en hausse par rapport à 2017 (184 personnes). A noter en particulier que le nombre de victimes de traite d'êtres humains ne cesse d'augmenter depuis quelques années (cf. pour plus d'explications, page 9 du rapport annuel).

AUTRES INFRACTIONS NON LAVI

Type d'infractions	Femme	Homme	Total
Brigandage sans lésions corporelles (p. ex: cambriolage) ou menaces	2	0	2
Abus de confiance/Vol	2	0	2
Accident de circulation avec atteinte psychique	1	1	2
Violences conjugales sans lésions corporelles ou menaces	75	12	87
Autres (mobbing, suicide, personnes témoins d'une agression, etc.)	101	42	143
Total	181	55	236

Le Centre a été légèrement plus sollicité qu'en 2017 (175 personnes) pour des situations ne relevant pas de la loi sur l'aide aux victimes.

⁹ 27 nouvelles situations de traite ont été ouvertes en 2018 mais le Centre a pris en charge 35 victimes durant l'année 2018 (7 situations datant de 2017).

Augmentation des montants garantis

Le Centre émet au cours de l'exercice des garanties financières permettant à leurs bénéficiaires d'obtenir des prestations (consultations auprès d'un avocat ou d'un psychothérapeute, bons d'hébergement, etc.).

Après une hausse continue des montants garantis depuis 2013, ceux-ci ont subi une légère baisse en 2017 pour remonter en 2018. Cet indicateur est important dans l'évolution des dépenses à venir.

Les montants garantis ont augmenté de CHF 174'177.- par rapport à 2017.

Les hausses les plus marquées ont trait aux traitements psychologiques (+ CHF 78'320.-), aux frais d'hébergement (+ CHF 66'115.-), aux honoraires d'avocats (+ CHF 36'599.-) et aux frais d'entretien (+ CHF 18'778.-).

L'explication réside dans l'augmentation du nombre de dossiers et dans l'octroi de davantage d'unités (ex: séances de traitements psychologiques et nuitées d'hébergement).

	2018	2017
Montants garantis (bons) ¹⁰	1'639'973.-	1'465'796.-

¹⁰ Le Centre tient à jour des données plus précises qui peuvent être mises à disposition des autorités cantonales.

Augmentation des prestations financières

La subvention annuelle s'élève depuis 2017 à CHF 1'281'000.- contre CHF 881'000.- en 2016.

L'exercice 2018 se termine par un excédent de CHF 123'819.-, montant qui sera restitué à l'Etat de Genève. Le montant de la restitution a considérablement diminué par rapport à 2017 (CHF 267'478.-).

Les prestations financières les plus importantes sont les frais d'hébergement (CHF 475'551.-) devant les frais d'avocats (CHF 230'847.-) et enfin les traitements psychologiques (CHF 140'700.-).

Les prestations financières en aide immédiate (2018) augmentent de CHF 85'267.- et celles en aide à plus long terme de CHF 49'218.- par rapport à 2017.

En aide immédiate, les hausses les plus importantes concernent les frais d'avocats (+ CHF 45'507.-), les traitements psychologiques en aide immédiate (+ CHF 31'310.-) et les frais d'hébergement (+ CHF 14'212.-).

En aide à plus long terme, les hausses les plus importantes concernent les frais d'hébergement (+ CHF 80'997.-) et les frais d'entretien (+ CHF 25'674.-) alors que les frais d'avocats sont en baisse (- CHF 64'960.-).

Les décisions prises par l'Etat de Genève de modifier le règlement de l'assistance juridique (changement des tarifs), entré en vigueur le 1^{er} octobre 2018, et d'étendre pour le Centre LAVI la prise en charge des victimes de traite d'êtres humains à 3 mois (voire plus longtemps pour certaines situations), impactent très directement les finances de la subvention cantonale pour les prestations d'aide aux victimes.

Par ailleurs, le Centre est bénéficiaire de CHF 22'914.- suite aux facturations intercantionales en raison d'un nombre plus important de victimes sollicitant le Centre genevois en lieu et place de celui d'un autre canton, conformément au libre choix du Centre de consultation prévu par la loi fédérale sur l'aide aux victimes.

Dans la mesure où certaines de ses garanties financières n'ont pas été utilisées par les bénéficiaires ou facturées par les prestataires en fin d'exercice, le Centre constitue une provision dans les comptes du présent exercice¹¹. L'utilisation de la provision a été légèrement plus élevée en 2018 (CHF 176'846.-) qu'en 2017 (CHF 165'968.-).

Recrutement de la nouvelle directrice du Centre LAVI

Suite à l'annonce anticipée du départ à la retraite du directeur du Centre, Monsieur Vasco Dumartheray, le bureau du Comité a mis le poste au concours, avec l'appui de la direction actuelle, durant l'été 2018.

Madame Muriel Golay, ancienne directrice du bureau de promotion de l'égalité entre femmes et hommes (BPE, actuel BPEV) et du service de l'inspection du travail, a été engagée et a pris ses nouvelles fonctions le 1^{er} avril 2019 en « tuilage » pendant un mois avec le directeur du Centre dans le but d'assurer une parfaite transition.

Bouclement équilibré des comptes de fonctionnement 2018

Le budget de fonctionnement 2018 du Centre prévoyait un équilibre entre les produits et les charges lors de son adoption, le 11 avril 2018, par l'assemblée générale.

Le Comité et la direction du Centre ont bouclé l'exercice avec un très léger résultat positif de CHF 1'482.41.-.

Ce résultat est révélateur d'une rigueur appliquée à la tenue des comptes de l'association, alors que les charges salariales ont été adaptées en cours de l'année 2018, pour répondre à la surcharge des activités affectant, entre autres, le service juridique et le secrétariat.

La direction a dès lors été contrainte de conduire une campagne de dons active, notamment auprès des com-

munes genevoises. Grâce à celle-ci, le Centre a pu recevoir des dons à hauteur de CHF 40'808.-, ce qui s'avère être la campagne de dons la plus réussie du Centre LAVI depuis son ouverture en 1994.

Cependant, le Comité et la direction du Centre se montrent préoccupés par le fait que l'équilibre des comptes est maintenu uniquement grâce à des dons, alors que le Centre LAVI déploie son mandat sur la base d'une loi fédérale.

Charge de travail et dotation des effectifs

Le Centre a été confronté ces dernières années à une baisse de sa subvention annuelle (env. -1% par an) alors que la charge de travail sur le personnel du Centre n'a cessé d'augmenter et que la dotation des effectifs n'a pas varié depuis 2013.

Suivant la proposition de la direction, le Comité a validé le renforcement du secrétariat et du service juridique de 10% chacun, à partir du mois d'avril 2018. Au mois de décembre 2018, le Comité a approuvé le maintien de ces taux de manière indéterminée.

Préoccupé par la pression exercée sur le personnel, le Comité a décidé de solliciter un entretien auprès du Conseiller d'Etat, Monsieur Thierry Apothéloz, en charge du département de la cohésion sociale.

Un échange très instructif a pu avoir lieu avec ce dernier, qui s'est montré très à

¹¹ Pour plus de détails, cf. le rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels disponible au secrétariat du Centre.

l'écoute et attentif au mandat fédéral du Centre LAVI, respectivement à la surcharge de travail subie par le personnel du Centre. Des rencontres de suivi seront organisées au printemps 2019 avec ses services pour aborder la situation du Centre (dotation, charge de travail, indicateurs-clés, réorganisation du Centre, ressources financières souhaitées, etc.).

Mesures d'organisations internes

Confronté à la difficulté de recevoir les victimes dans un délai approprié tel qu'exigé par la LAVI, le Centre a pris différentes mesures internes pour réduire ce délai d'attente (un mois le plus souvent à l'exception des situations urgentes). D'entente avec le Comité, il a été décidé de fermer la porte du Centre pour éviter les passages sans rendez-vous, ainsi que de réduire les heures de permanence téléphonique assumées par les intervenant-e-s psychologues LAVI. Le temps libéré par ces tâches a permis de réduire considérablement le délai d'attente pour un premier rendez-vous. Un bilan intermédiaire de ces mesures sera tiré lors du premier semestre 2019.

Le Centre a poursuivi durant toute l'année 2018 l'amélioration de ses procédures internes en matière de gestion administrative et financière (différentes directives internes ont été élaborées).

En matière de prestations financières octroyées aux victimes, le Comité a validé l'entrée en vigueur des nouvelles instructions internes qui précisent l'application

des directives cantonales entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2018.

Edition de la brochure « Abus sexuels sur personnes mineures »

Le Centre publie à intervalles réguliers des brochures d'information à l'attention des victimes et des professionnels du réseau (cf. sur le site internet: www.centrelavi-ge.ch).

A la fin 2018, le Centre a conçu et édité une toute nouvelle brochure intitulée « Abus sexuels sur personnes mineures ».

Cette publication était rendue plus que jamais nécessaire au vu de leurs répercussions profondes sur le développement des enfants et leur devenir d'adultes, soit notamment de leurs conséquences somatiques, psychiques et/ou comportementales.

Cette brochure spécialisée intéressera les victimes et leurs proches, mais aussi toute autre personne souhaitant approfondir ce sujet.

Diffusion d'informations et réseautage

Le Centre a animé plusieurs formations sur l'aide aux victimes auprès de quelques institutions publiques et privées (Hospice général, Association Genevoise en Assurances Sociales, cellule de soutien psychologique immédiat AGPSY-Police, étudiants Master en psychologie de l'Université de Genève, service social inter-entreprises, laliste-femmes.ch) et auprès du personnel du Consulat australien à Genève.

Deux psychologues intervenants LAVI ont participé au reportage « Vivre après une agression » diffusé sur Temps Présent par la RTS le 24 janvier 2019.

La collaboration avec la Commission consultative sur les violences domestiques et la Table-Ronde en matière de traite d'êtres humains s'est poursuivie en 2018.

Ligne « abus & écoute » (mandat avec le Département de l'instruction publique - DIP)

Au mois de janvier 2018, le DIP et le Centre ont signé un mandat relatif à la prise en charge des victimes / proches ou de témoins de situations (passées ou présentes) de harcèlement ou d'abus à caractère sexuel au sein du DIP, des écoles privées et des structures offrant des activités extrascolaires.

Ce mandat incluait l'installation et la mise en œuvre d'une ligne téléphonique verte dans le but de fournir une écoute, une évaluation et une orientation immédiate aux personnes appelant sur cette ligne.

Dans le cadre de ce mandat, 89 demandes ont été traitées durant l'année 2018, dont 41 personnes ont été reconnues comme victimes au sens de la LAVI. Ces victimes ont bénéficié des prestations du Centre LAVI (consultations en face à face, conseils juridiques, bons pour des traitements psychologiques, etc.).

La ligne a été essentiellement utilisée par les parents d'élèves (56 % des appelants) devant les professionnel-le-s (17 %), les élèves (12 %), les enseignant-e-s (10 %) et d'autres personnes (5 %).

Parmi les infractions les plus courantes qui ont été reconnues par le Centre, 38 % relèvent de l'intégrité sexuelle (abus sexuels dans l'enfance; harcèlement sexuel, viols), 31 % de l'intégrité corporelle (coups et blessures) et 31 % dans le domaine des menaces et intimidations.

Bilan 2018 (au 31 déc. 2018)

ACTIF	2018 Selon Swiss GAAP RPC	2017 Selon Swiss GAAP RPC
	CHF	CHF
Actif circulant		
Liquidités		
Caisse & coffre	15'211.50	15'680.70
CCP	473'669.64	626'669.41
Banques	0.00	10'179.70
	<u>488'881.14</u>	<u>652'529.81</u>
Autres créances		
Impôts anticipés à récupérer	0.00	173.85
Charges payées d'avance	14'173.00	13'647.50
Produits à recevoir	21'540.95	26'527.30
	<u>35'713.95</u>	<u>40'348.65</u>
Total de l'Actif circulant	<u>524'595.09</u>	<u>692'878.46</u>
Actif immobilisé		
Immobilisations corporelles		
Mobiliers - ordinateurs	9'880.40	6'085.50
Fonds d'amortissements	(4'340.32)	(3'249.68)
	<u>5'540.08</u>	<u>2'835.82</u>
Installations St-Georges	131'782.70	131'782.70
Fonds d'amortissements	(131'781.70)	(131'781.70)
	<u>1.00</u>	<u>1.00</u>
Immobilisations corporelles affectées		
Informatique	71'296.30	71'296.30
Salle d'attente, espace enfants	9'274.30	9'274.30
Fonds d'amortissements	(55'302.91)	(34'387.71)
	<u>25'267.69</u>	<u>46'182.89</u>
Immobilisations financières		
Dépôts de garantie	20'679.30	20'677.25
Total de l'Actif immobilisé	<u>51'488.07</u>	<u>69'696.96</u>
Total de l'Actif	<u>576'083.16</u>	<u>762'575.42</u>

PASSIF	2018 Selon Swiss GAAP RPC	2017 Selon Swiss GAAP RPC
	CHF	CHF
Fonds étrangers		
Dettes à court terme		
Créanciers	32'372.50	15'638.50
Subventions compte de prestations à restituer	123'819.59	267'478.98
Subventions non dépensées - contrat de prestations 2017-2020	45'696.59	44'317.95
Charges à payer	100'497.39	96'334.45
Provision engagement bons émis pour prestations	205'000.00	260'000.00
Provision heures supplémentaires et vacances	22'959.04	8'559.61
Total des Fonds étrangers	<u>530'345.11</u>	<u>692'329.49</u>
Fonds affectés		
Fonds pour projet "Information"	38'883.71	42'580.16
Fonds matériel informatique	21'334.77	39'158.85
Fonds pour rénovation salle d'attente	4'663.32	7'754.44
Total des Fonds affectés	<u>64'881.80</u>	<u>89'493.45</u>
Fonds propres		
Capital libre généré	6'129.02	6'129.02
Résultat cumulé contrat de prestations antérieurs	(28'712.30)	(28'712.30)
Résultat cumulé contrat de prestations 2017-2020	3'335.76	0,00
Résultat de l'exercice	103.77	3'335.76
Total des Fonds propres	<u>(19'143.75)</u>	<u>(19'247.52)</u>
Total du Passif	<u>576'083.16</u>	<u>762'575.42</u>

Compte de fonctionnement pour l'exercice 2018

	2018 Budget	2018 Selon Swiss GAAP RPC	2017 Selon Swiss GAAP RPC
	CHF	CHF	CHF
Produits			
Subventions			
Subventions cantonale pour fonctionnement du Centre	1'086'596.00	1'104'505.55	1'178'822.80
Dons			
Dons communes (non affectés)	0.00	19'550.00	15'900.00
Dons Etat de Genève (affectés projets information)	0.00	0.00	8'000.00
Dons (affectés informatique)	0.00	7'698.00	0.00
Dons (affectés pour salle d'attente)	0.00	0.00	0.00
Don Etat de Genève (Affecté identité visuelle)	0.00	0.00	3'800.00
Dons divers (non affectés)	6'204.00	13'560.00	200.00
	<u>6'204.00</u>	<u>40'808.00</u>	<u>27'900.00</u>
Participation aux salaires			
Participation OCE (Emploi de Solidarité)	6'204.00	14'161.40	24'055.70
Autres produits			
Cotisations membres	700.00	850.00	700.00
Rémunération prestation répondeance site Violencequefaire.ch	0.00	630.00	345.00
Mandat DIP du 09.01.2018	23'300.00	39'300.00	0.00
Produits divers	1'000.00	3'404.40	6'602.85
Indemnités d'assurances du personnel	0.00	0.00	6'113.15
	<u>25'000.00</u>	<u>44'184.40</u>	<u>13'761.00</u>
Total des Produits	<u>1'140'300.00</u>	<u>1'203'659.35</u>	<u>1'244'539.50</u>

	2018 Budget	2018 Selon Swiss GAAP RPC	2017 Selon Swiss GAAP RPC
	CHF	CHF	CHF
Charges			
Salaires et charges sociales			
Salaires et charges sociales Centre	970'550.00	1'014'720.22	1'001'136.64
Frais généraux			
Loyers	89'000.00	88'440.00	88'440.00
Services Industriels	2'000.00	1'585.20	1'853.40
Entretien et réparations	0.00	0.00	0.00
Assurances	2'000.00	2'157.65	1'941.10
Nettoyage bureau	7'900.00	7'876.80	7'705.80
Frais de bureau	8'500.00	13'869.35	11'355.65
Frais informatiques	12'000.00	12'421.45	17'177.50
Frais d'accueil	3'600.00	3'510.85	3'650.15
Frais "personnel bénévole"	0.00	200.00	0.00
Achats documentation	200.00	238.00	276.80
Frais de port et taxes CCP	2'000.00	2'435.15	2'272.76
Téléphones et fax	5'000.00	7'866.60	4'891.30
Frais de photocopies	4'000.00	3'910.15	4'024.40
Honoraires fiduciaires	10'800.00	10'800.00	10'800.00
Prestation administrative (gestion des salaires)	6'400.00	6'882.05	6'436.80
Frais de formation	3'500.00	719.40	2'016.25
Frais de voyage et déplacements	2'000.00	1'485.80	1'826.70
Frais de supervision	6'000.00	3'900.00	5'430.00
Frais divers	150.00	139.97	2'235.00
Frais prestation répondeance site violencequefaire.ch	100.00	100.00	100.00
Prestation Main Tendue	0.00	0.00	5'000.00
Information et publication	3'600.00	1'950.00	3'679.60
Charges exercices antérieurs	0.00	8'181.71	0.00
	<u>168'750.00</u>	<u>178'670.13</u>	<u>181'113.21</u>

Compte de fonctionnement pour l'exercice 2018

	2018 Budget	2018 Selon Swiss GAAP RPC	2017 Selon Swiss GAAP RPC
	CHF	CHF	CHF
Amortissements			
Amortissements sur mobilier et ordinateurs	1'000.00	18'914.72	18'717.07
Amortissements sur aménagements et installations	0.00	3 091.12	1'546.56
	1'000.00	22'005.84	20'263.63
Frais projets			
Frais projet "Information"	0.00	11'394.45	11'707.30
Frais projet (site internet)	0.00	0.00	0.00
Journée COROLA	0.00	0.00	0.00
Frais civiliste	0.00	0.00	1'944.00
	0.00	11'394.45	13'651.30
Total des Charges	1'140'300.00	1'226'790.64	1'216'164.78
Résultat de Fonctionnement	0.00	(23'131.29)	28'374.72
Produits et charges financiers			
Intérêts	0.00	2.05	2.05
Résultat de Fonctionnement avant résultat des fonds	0.00	(23'131.29)	28'376.77

	2018 Budget	2018 Selon Swiss GAAP RPC	2017 Selon Swiss GAAP RPC
	CHF	CHF	CHF
Résultat des Fonds			
Utilisation fonds informatique	0.00	17'824.08	17'824.08
Utilisation fonds pour projets "Information"	0.00	11'394.45	11'707.30
Utilisation fonds salle d'attente	0.00	3'091.12	1'545.56
Dotation fonds p/projet information	0.00	(7'698.00)	(11'800.00)
Dotation fonds informatique	0.00	0.00	0.00
Dotation fonds pour salle d'attente	0.00	0.00	0.00
	0.00	24'611.65	19'276.94
Résultat net de Fonctionnement avant répartition	0.00	1'482.41	47'653.71
Part de subventions à restituer 93 %	0.00	(1'378.64)	(44'317.95)
Part restant dans l'entité (Résultat)	0.00	103.77	3'335.76

Compte de prestations pour l'exercice 2018

	2018 Budget	2018 Selon Swiss GAAP RPC	2017 Selon Swiss GAAP RPC
Produit	CHF	CHF	CHF
Subventions			
Subvention cantonale pour prestations aux victimes	1'281'000.00	1'281'000.00	1'281'000.00
Facturations intercantionales			
Montants forfaitaires facturés aux autres cantons	40'000.00	30'150.00	67'536.00
Total des Produits	1'321'000.00	1'311'150.00	1'348'536.00
Prestations			
Aide immédiate (recommandation Conférence Suisse des offices de liaisons LAVI)			
Prestations pour avocats	130'000.00	172'797.09	127'289.60
Prestations pour frais médicaux	30'000.00	33'800.25	27'272.23
Prestations pour traitements psychologiques	85'000.00	115'555.00	84'244.80
Prestations pour hébergement	240'000.00	253'564.50	239'351.80
Prestations d'entretien	65'000.00	66'476.00	65'814.50
Prestations pour cours d'auto-défense	5'000.00	4'300.00	4'630.00
Prestations pour frais de serrurerie	6'000.00	4'973.90	5'668.15
Prestations pour déplacement / accompagnement des victimes	6'000.00	2'544.60	5'925.25
Prestations pour frais de traduction	20'000.00	11'737.84	18'792.52
Prestations diverses	1'000.00	0.00	0.00
Remboursement prestations	(2'000.00)	(4'013.75)	(2'520.80)
	586'000.00	661'735.43	576'468.05

	2018 Budget	2018 Selon Swiss GAAP RPC	2017 Selon Swiss GAAP RPC
Produit	CHF	CHF	CHF
Aide à long terme (décisions du Comité)			
Prestations pour avocats	125'000.00	58'050.40	123'010.40
Prestations pour frais médicaux	13'000.00	11'017.63	12'897.62
Prestations pour traitements psychologiques	12'000.00	25'145.13	12'122.25
Prestations pour hébergement	160'000.00	221'987.00	140'989.80
Prestations d'entretien	60'000.00	81'136.30	55'462.10
Prestations pour cours d'auto-défense	0.00	0.00	0.00
Prestations pour frais de serrurerie	1'000.00	292.95	648.00
Prestations pour déplacement / accompagnement des victimes	7'000.00	2'343.50	7'201.85
Prestations pour frais de traduction	500.00	90.00	861.75
Prestations diverses	2'000.00	0.00	2'605.00
Remboursement prestations	(2'500.00)	(3'550.05)	(8'504.00)
	378'000.00	396'512.86	347'294.77
Prestations sur anciens bons émis			
Prestations sur bons émis l'exercice précédent	210'000.00	123'695.60	135'939.85
Prestations sur bons émis les exercices antérieurs	50'000.00	53'150.52	30'028.35
Utilisation provision sur engagement "bons émis pour prestations"	(260'000.00)	(176'846.12)	(165'968.20)
Dissolution provision sur engagement "bons émis pour prestations"	0.00	(83'153.88)	(128'031.80)
Dotation provision sur engagement "bons émis pour prestations"	260'000.00	205'000.00	260'000.00
	260'000.00	121'846.12	131'968.20
Total des Prestations fournies par le Centre	1'224'000.00	1'180'094.41	1'055'731.02
Facturations intercantionales			
Montants forfaitaires facturés à Genève par les autres cantons	20'000.00	7'236.00	25'326.00
Total des Prestations	1'244'000.00	1'187'330.41	1'081'057.02
Résultat de l'activité prestations	77'000.00	123'819.59	267'478.98
Restitution excédent de subvention à rembourser	0.00	(123'819.59)	(267'478.98)
Résultat net de l'activité prestations	77'000.00	(0.00)	0.00

Perspectives 2019

Le Comité et la direction du Centre poursuivent quatre objectifs principaux pour l'année 2019.

En premier lieu, tout mettre en œuvre pour assurer au mois d'avril 2019 une parfaite transition des tâches entre l'ancienne et la nouvelle direction du Centre LAVI.

Puis, il s'agira d'entamer rapidement les discussions avec la Direction générale de l'action sociale dans le but d'obtenir un réajustement de la subvention cantonale du fonctionnement du Centre. En effet, au vu de la charge de travail croissante exercée sur le personnel du Centre, il paraît indispensable de se pencher sur l'octroi d'une augmentation de la subvention cantonale en lien avec une réorganisation structurelle interne.

Il faudra veiller ensuite à l'évolution des prestations financières accordées aux victimes, en examinant, en étroite collaboration avec les services de l'Etat de Genève, les mesures à prendre le cas échéant.

Et, finalement, le Centre LAVI s'attellera à terminer certains projets (ex: mise en ligne du nouveau site Internet) et à en concevoir d'autres si les ressources internes sont suffisantes (ex: élaboration d'un dispositif LAVI en cas d'événement extraordinaire, organisation d'un événement pour les 25 ans du Centre LAVI, etc.).

Organisation de l'association

COMITÉ

Me Murat Julian ALDER	Président, avocat, député au Grand Conseil
Mme Yasmine PRAZ-DESSIMOZ	Vice-présidente, directrice de l'action sociale, Hospice général
M. Juan ECHEVARRIA	Trésorier, sous-directeur, Banque Pictet
Me Gian-Reto AGRAMUNT	Avocat, juge d'instruction militaire
Mme Anne-Marie von ARX	Experte lutte contre la traite d'êtres humains et chargée de communication à la Fondation Au Cœur des Grottes
Mme Béatrice CORTELLINI	Directrice, AVVEC
Dr. Emmanuel ESCARD	Médecin adjoint, responsable de l'Unité interdisciplinaire de médecine et de prévention de la violence, Hôpitaux universitaires de Genève
M. Serge GUINOT	Maître d'enseignement HES, psychologue
M. François MIEVILLE	Juriste, Centre social protestant
M. Michel MOLINARI	Officier de Police
Mme Nathalie PICCO	Adjointe de direction, Office protestant de consultations conjugales et familiales

CENTRE LAVI

M. Vasco DUMARTHERAY	Directeur
-----------------------------	-----------

Le Centre LAVI est dirigé par un directeur assisté d'une secrétaire-comptable et d'une personne en emploi de solidarité. Il est constitué d'une équipe pluridisciplinaire composée de six intervenant-e-s psychologues et d'une juriste, complétée par une stagiaire psychologue universitaire et ponctuellement par des stagiaires juristes accomplissant leur Master en droit à l'Université de Genève, ainsi que par une bénévole.

Remerciements

Le Centre exprime ici sa reconnaissance à l'ensemble des pouvoirs publics qui ont soutenu les activités du Centre durant l'année 2018 et plus particulièrement à Monsieur le Conseiller d'Etat Mauro Poggia, puis à Monsieur le Conseiller d'Etat Thierry Apothéloz ainsi qu'à ses plus proches collaborateurs au sein de la Direction générale de l'action sociale.

Nos remerciements sont également adressés à l'Office fédéral de la justice, aux archives cantonales, ainsi qu'au Bureau de la promotion de l'égalité entre femmes et hommes et de prévention des violences domestiques du Département présidentiel.

Le Centre exprime sa gratitude envers toutes les associations partenaires qui ont permis de soutenir les victimes se présentant au Centre (dans l'ordre alphabétique): AVVEC, Centre social protestant, Centre de consultation spécialisé dans le traitement des séquelles d'abus sexuels et d'autres traumatismes, Fondation Au Cœur des Grottes, Croix-Rouge genevoise, Hospice général, Foyer Le Pertuis, Police genevoise, Unité Interdisciplinaire de médecine et de prévention de la violence des HUG, Unité mobile d'urgence sociale et Viol-Secours.

Les communes suivantes sont chaleureusement remerciées pour leurs précieux dons (dans l'ordre alphabétique): Anières, Bardonnex, Carouge, Collonge Bellerive, Grand-Saconnex, Lancy, Meinier, Meyrin, Onex, Plan-les-Ouates, Presingues, Russin, Satigny, Vernier, Versoix. Le Centre a reçu également des dons privés.

Centre LAVI
72, Bd St-Georges
1205 Genève
Tél.: 022 320 01 02
Fax: 022 320 02 48
info@centrelavi-ge.ch

Le Centre reçoit sur rendez-vous uniquement.
Un service de répondeur téléphonique
est ouvert du lundi au vendredi de 14h00 à 17h00.

www.centrelavi-ge.ch

Impressum

Rédaction : Centre LAVI

Graphisme : Sophie Jaton, atelier de création graphique

Impression : NBmedia

Genève, mai 2019

LAVI

CENTRE GENEVOIS
DE CONSULTATION
POUR VICTIMES
D'INFRACTIONS

72, Bd St-Georges
1205 Genève
Tél.: 022 320 01 02
Fax: 022 320 02 48
info@centrelavi-ge.ch
www.centrelavi-ge.ch